
Présidence : Malte

747^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 26 février 2014

Ouverture : 10 heures

Clôture : 12 h 35

2. Président : Ambassadeur K. Azzopardi

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

- a) *Exposé sur l'approche des Nations Unies en matière de réforme du secteur de la sécurité : rôle possible de l'OSCE, par M. Titov, Sous-Secrétaire général des Nations Unies à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité* : Président, Sous-Secrétaire général des Nations Unies à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité (FSC.DEL/29/14 OSCE+), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/36/14), Espagne (annexe 1), Suisse (annexe 2), Slovaquie (annexe 3), Afghanistan (partenaire pour la coopération), représentant du Centre de prévention des conflits, Fédération de Russie, Biélorussie, Azerbaïdjan, Arménie
- b) *Exposé sur l'élaboration de concepts de contrôle des ALPC pour l'environnement opérationnel contemporain à l'avenir, par le lieutenant-colonel I. Nichols, Service de la maîtrise des armements et de la politique en matière d'ALPC, Ministère fédéral allemand de la défense* : lieutenant-colonel I. Nichols (FSC.DEL/31/14 OSCE+), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats

potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/37/14), Biélorussie, Royaume-Uni, Danemark, Turquie, Président du Groupe informel des Amis sur les armes légères et de petit calibre (Espagne), Suède, Autriche, Canada, Allemagne

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Exercice conjoint combiné intitulé « Cold Response 2014 » prévu en Norvège du 7 au 22 mars 2014 : Norvège (annexe 4)*
- b) *Contribution financière au programme de renforcement des capacités pour la gestion des stocks de munitions conventionnelles (GSMC) en Serbie : Allemagne (annexe 5), Serbie (annexe 6)*

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Distribution de l'ordre du jour annoté et du calendrier indicatif de la vingt-quatrième Réunion annuelle d'évaluation de l'application prévue les 4 et 5 mars 2014 (FSC.AIAM/4/14/Rev.1) : Président*
- b) *Cours pilote sur le Document de Vienne prévu en Allemagne du 23 juin au 3 juillet 2014 : Allemagne*

4. Prochaine séance :

Mercredi 12 mars 2014 à 10 heures, Neuer Saal

747^e séance plénière

Journal n° 753 du FCS, point 1 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE

Monsieur le Président,

La délégation de l'Espagne tient à remercier M. Dmitry Titov, Sous-Secrétaire général des Nations Unies, pour son exposé détaillé sur les activités menées par l'ONU dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et sur le rôle possible de l'OSCE en la matière.

La délégation de l'Espagne souscrit à la déclaration que vient de faire le représentant de l'Union européenne et souhaite ajouter quelques considérations au nom de son pays :

1. Comme l'a déclaré le Président du Conseil de sécurité des Nations Unies lors de la séance que ce dernier a tenu le 20 février 2007, la RSS tient une place essentielle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est dans ce contexte que, sur la base du concept de sécurité globale et indivisible de l'OSCE envisagé dans une perspective transdimensionnelle, les États participants ont engagé des consultations en 2007 en vue d'élaborer une décision du Conseil ministériel sur les normes et les principes fondamentaux de l'OSCE dans le domaine de la réforme/gouvernance du secteur de la sécurité.
2. Des débats, des négociations et des travaux de rédaction ont été menés sur cette question dans le cadre du Comité de sécurité en 2007, à la suite de quoi un projet de décision du Conseil ministériel a été inscrit à l'ordre du jour dudit Comité sous la référence PC.DEL/823/07/Rev.1 (15 octobre 2007). Ce document était divisé en quatre grands chapitres : i) introduction ; ii) définition et approches normatives de la réforme/gouvernance du secteur de la sécurité ; iii) activités et normes de l'OSCE concernant le secteur de la sécurité ; et (iv) conclusions.
3. Une des principales conclusions figurant dans ce projet de décision est que la CSCE/l'OSCE a accumulé une longue expérience pour ce qui est de l'application d'une approche globale et transdimensionnelle de la sécurité et de mesures pratiques de grande portée dans le domaine de la réforme/gouvernance du secteur de la sécurité, en particulier dans le cadre d'activités telles que le contrôle démocratique des forces armées, la sécurité et la gestion des frontières, le contre-terrorisme, la lutte contre la traite, la formation et la réforme de la police, la lutte contre la corruption, la réforme de la législation électorale et du système judiciaire, ainsi que l'état de droit.

4. Les États participants n'ayant pas encore arrêté certaines de leurs positions au cours des débats sur la réforme/gouvernance du secteur de la sécurité menés dans le cadre du Comité de sécurité, la Présidence espagnole en exercice a présenté, le 30 novembre 2007, sous la référence MC.GAL/9/07, un document exposant ses conceptions, et s'est félicitée de l'élaboration des normes et des principes fondamentaux de l'OSCE dans le domaine de la réforme/gouvernance du secteur de la sécurité, tels qu'ils ont été présentés dans le projet de décision du Conseil ministériel. Ce document exposant les conceptions de la Présidence a été inclus dans la compilation des documents ministériels examinés au cours de la Réunion du Conseil ministériel tenue à Madrid en novembre 2007.

Monsieur le Président,

La délégation de l'Espagne salue l'attachement de la Présidence à cette importante question et se félicite de toutes les initiatives menées à cet égard, en particulier parce que, comme le représentant de l'Union européenne l'a mentionné dans sa réponse à l'exposé de M. Dmitry Titov, les rapports du Secrétaire général de l'ONU de 2008 et de 2013, qui contiennent des recommandations concrètes portant, entre autres, sur les meilleurs moyens de renforcer la contribution des organisations intergouvernementales régionales à la réforme/gouvernance du secteur de la sécurité, sont des jalons importants dans ce domaine.

Compte tenu de cet objectif, et si les États participants décident d'y contribuer par des travaux supplémentaires sur un éventuel cadre politique concret pour la réforme/gouvernance du secteur de la sécurité, ma délégation souhaiterait leur proposer d'utiliser comme point de départ le projet de normes et de principes fondamentaux de l'OSCE dans ce domaine, tel que présenté dans les documents susmentionnés.

Je tiens à remercier une fois de plus M. Titov de son exposé, qui est très pertinent dans le contexte des travaux déjà menés par l'OSCE dans le domaine de la réforme/gouvernance du secteur de la sécurité, et à lui souhaiter plein succès dans ses fonctions de Sous-Secrétaire général des Nations Unies à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité.

Puis-je vous demander, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour ?

Merci de votre attention.

747^e séance plénière

Journal n° 753 du FCS, point 1 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Excellences,
Chers collègues,

La Suisse souhaite chaleureusement la bienvenue au Sous-Secrétaire général Dmitry Titov à l'OSCE, en particulier au Forum pour la coopération en matière de sécurité, et le remercie de son exposé très éclairant. Nous félicitons en outre la Présidence maltaise du FCS pour avoir inscrit à nouveau une question importante à l'ordre du jour du Dialogue de sécurité d'aujourd'hui.

Le renforcement de la visibilité du rôle de l'OSCE dans le domaine de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité (G/RSS) est une des priorités de la Présidence suisse de l'OSCE. De fait, l'Organisation s'emploie activement à fournir un appui dans le domaine de la R/GSS par l'intermédiaire de ses structures exécutives, de ses institutions et de ses présences de terrain. L'OSCE est la plus grande organisation régionale ; nous sommes donc particulièrement reconnaissants à M. Titov d'avoir mentionné le rôle que pourrait jouer l'OSCE dans le cadre de l'approche des Nations Unies en matière de R/GSS.

La Suisse est fermement résolue à déterminer les avantages comparatifs de l'OSCE ainsi que les synergies et un partage efficace des tâches entre l'Organisation des Nations Unies et l'OSCE, et ce afin également d'éviter les doubles emplois. Nous exprimons par ailleurs notre gratitude pour le rôle actif que la Slovaquie et l'Espagne ont joué ces dernières années dans le domaine de la R/GSS.

Un exemple typique de synergies avec l'approche des Nations Unies en matière de réforme du secteur de la sécurité est offert par le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, qui est largement reconnu comme étant le pilier normatif du contrôle démocratique des forces armées. Il sert de fondement à nombre de principes de la gouvernance du secteur de la sécurité. La Suisse s'est toujours employée activement à promouvoir et à appliquer le Code de conduite, tant sur le plan pratique avec l'organisation d'ateliers régionaux dans la région de l'OSCE que sur le plan normatif avec l'exemple récent d'une version révisée d'un document de réflexion sur une compilation d'exemples pratiques pour le contrôle démocratique des forces armées et de sécurité.

Un autre domaine typique propice à des synergies entre l'ONU et l'OSCE réside dans la lutte contre la prolifération, le commerce illicite et l'utilisation abusive d'armes légères et de petit calibre (ALPC). Le Programme d'action des Nations Unies a constitué un instrument important pour la fixation de normes, l'obtention d'un engagement politique et la sensibilisation à la problématique des ALPC.

L'OSCE a institué un mécanisme d'assistance solide et efficace grâce auquel la Suisse – parmi d'autres – aide des pays à détruire des ALPC en excédent et à améliorer leur sécurité physique et leur gestion des stocks. La Suisse se propose aussi d'améliorer la mise en œuvre des mécanismes d'assistance.

S'agissant du rôle de l'OSCE dans la coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le maître mot est donc « exécution » : la Suisse continuera, d'une part, à jouer un rôle actif au sein de l'ONU dans le développement et le renforcement des normes existantes et, d'autre part, à soutenir activement les activités relatives à la sécurité physique et à la gestion des stocks dans les régions prioritaires de la Présidence de l'OSCE ainsi qu'à renforcer les régimes relatifs aux ALPC.

Comme il ressort de votre exposé, l'Organisation des Nations Unies est passée par un processus de formalisation de son appui à la R/GSS. Le partage de votre expérience offre donc des indications précieuses et une source d'inspiration à l'OSCE pour le renforcement de son approche de l'appui à la R/GSS. Nous espérons que votre exposé nous aidera à sensibiliser davantage aux avantages de la gouvernance du secteur de la sécurité en vue d'améliorer la coopération avec l'Organisation des Nations Unies, en particulier le DOMP, ainsi que la cohérence et l'efficacité des activités actuelles de l'OSCE.

Je vous remercie vivement de votre attention.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour.

747^e séance plénière

Journal n° 753 du FCS, point 1 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SLOVAQUIE

Monsieur le Président,

La Slovaquie souscrit à la déclaration faite par l'UE et tient également à remercier M. Dmitry Titov, Sous-Secrétaire des Nations Unies, pour son exposé très pertinent sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et le rôle possible de l'OSCE en la matière. Permettez-moi, au nom de mon pays, d'insister sur certains aspects de la question :

1. La Slovaquie a consacré ces dernières années beaucoup d'attention, d'efforts et d'énergie à la promotion d'approches globales, systématiques et coordonnées de la RSS au sein de l'ONU. Lorsque la Slovaquie a présidé le Conseil de sécurité des Nations Unies en février 2007, nous avons choisi la RSS comme thème principal de notre présidence et, conjointement avec nos partenaires, avons lancé une initiative qui a permis d'assurer une plus grande cohérence en matière de RSS au sein de l'ONU. En conséquence, cette nouvelle approche des Nations Unies appelle notamment à instaurer davantage de partenariats avec d'autres organisations régionales.

2. À cet égard, je voudrais appeler l'attention sur les possibilités de partenariat entre l'ONU et l'OSCE dans le domaine de la R/GSS. L'OSCE est une des organisations régionales de sécurité les plus grandes et les plus complètes et, par l'intermédiaire de son secrétariat, de ses institutions et de ses missions de terrain, est déjà fortement engagée dans l'appui aux activités de R/GSS, mais sans stratégie globale. Nous pensons que l'on pourrait suivre une approche holistique à l'OSCE afin que ces processus aient un effet synergique et durable sur le terrain.

3. Nous estimons que le caractère transdimensionnel des activités liées à la R/GSS pourrait aussi présenter un avantage pour le Forum tout en notant que les défis actuels en la matière dans la dimension politico-militaire sont axés principalement sur la mise en œuvre des engagements existants. Nous soutenons l'amélioration de la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité en tant que principal document normatif de l'OSCE dans ce domaine au moyen de toutes les mesures qui pourraient en accroître la valeur ajoutée.

4. Pour finir, permettez-moi de réaffirmer l'appui sans réserve de la Slovaquie aux objectifs de la Présidence suisse en ce qui concerne la promotion de la cohérence et la sensibilisation dans le domaine de la R/GSS au sein de l'OSCE, et nous nous déclarons prêts à en faciliter activement la mise en œuvre, par exemple en jouant un rôle de premier plan dans les travaux du Groupe informel des Amis.

Je vous demanderais, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer ma déclaration au journal de ce jour.

Merci de votre attention.



747^e séance plénière

Journal n° 753 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA NORVÈGE

Monsieur le Président,

Conformément aux traditions établies et en signe de bonne volonté, notre délégation souhaite communiquer à nos distingués collègues des informations sur un exercice conjoint combiné qui aura lieu prochainement en Norvège.

Comme l'indique la notification donnée conformément au Chapitre V du Document de Vienne (CBM/NO/14/0003/F25/C), le plus vaste exercice prévu en Norvège en 2014 est l'exercice Cold Response 2014 (CR14).

Il s'agit d'un exercice national ouvert à la participation des pays alliés et partenaires, qui est placé sous le commandement du Quartier général interarmées de la Norvège à Bodø. L'exercice CR14 se déroulera du 7 au 22 mars et comportera un exercice sur le terrain (12–19 mars). La zone d'opération dans laquelle se déroulera l'exercice est constituée par la Norvège septentrionale et le territoire suédois adjacent et par la côte norvégienne.

L'exercice Cold Response 14 a principalement pour objet de s'assurer que les forces armées norvégiennes sont capables de s'acquitter de tâches complexes et exigeantes à l'étranger et dans le pays. Cet exercice comportera un entraînement avec des forces étrangères, un entraînement conjoint des quartiers généraux et une contribution à la capacité militaire globale de l'OTAN. Il permettra en outre aux forces étrangères d'acquérir des compétences en ce qui concerne les problèmes particuliers qui se posent dans la région arctique. L'exercice Cold Response 14 vise à préserver et développer encore les compétences militaires dans le cadre d'opérations conjointes combinées de grande intensité dans un environnement difficile.

Cet exercice s'inscrit donc dans le cadre de l'engagement de la Norvège envers les régions septentrionales et vise à accroître la prévisibilité et la stabilité dans cette zone. Les exercices conjoints combinés d'hiver effectués en Norvège septentrionale avec une participation multinationale sont importants pour nous aux fins de la réalisation de ces objectifs. L'inclusion d'une partie du territoire suédois dans la zone d'exercice répond aux vœux du gouvernement norvégien de resserrer la coopération avec les pays nordiques dans le domaine de la sécurité et de la défense.

Outre celles de la Norvège, les forces armées des quinze pays suivants participeront à l'exercice CR14 : Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Des forces navales, aériennes et terrestres des pays susmentionnés ainsi que de l'OTAN y prendront part.

Sur le plan opérationnel, l'OTAN y participera avec son avion de surveillance aérienne AWACS et sa force navale permanente (SNMG 1).

Au total, quelque 16 000 hommes, dont 7 000 des forces alliées, devraient participer à l'exercice. Ce dernier fera intervenir jusqu'à 30 aéronefs à voilure fixe, pour lesquels le nombre prévu de sorties est de 600.

Malgré son ampleur, l'exercice demeure, en raison de la composition des forces, en deçà du seuil fixé au Chapitre VI du Document de Vienne 2011 pour l'observation des activités militaires notifiables. Conformément au Chapitre V de ce dernier, l'effectif notifiable est de 11 855 hommes.

Monsieur le Président,

La Norvège souscrit à la nécessité de renforcer la transparence et la prévisibilité militaires et juge utile de communiquer des informations de ce type au Forum à condition que celles-ci :

- Soient fournies avant que l'activité militaire ait lieu ;
- Sont constituées par des informations concrètes présentant un intérêt réel sur le plan de la transparence ;
- Complètent valablement les engagements formels existants.

La Norvège a certes communiqué ces informations conformément au Chapitre V et en fournit aujourd'hui au sujet de l'exercice, mais nous estimons qu'une notification officielle des activités militaires terrestres de moindre ampleur serait plus bénéfique pour tous les États participants et contribuerait notablement à la confiance et à la sécurité.

Il s'ensuit que nous souhaiterions également que l'on fasse en sorte que les activités de cette nature et de cette ampleur soient observées par les États participants.

Nous saisissons donc l'occasion pour réaffirmer la nécessité pressante d'une modernisation substantielle du Document de Vienne 2011, particulièrement en ce qui concerne l'abaissement des seuils fixés aux Chapitres V et VI.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/753
26 February 2014
Annex 5

FRENCH
Original : GERMAN

747^e séance plénière

Journal n° 753 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ALLEMAGNE

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Les munitions obsolètes continuent de représenter un danger insidieux pour les habitants de nombreux pays.

Comme vous vous en souvenez certainement, la Serbie a sollicité une aide pour la destruction de vieux stocks de munitions. Le projet est soutenu par l'Organisation pour la sécurité et la coopération (OSCE) en coopération, désormais, avec un grand nombre de bailleurs de fonds.

En 2012, l'Allemagne avait déjà versé une contribution d'un montant de 94 200 euros à l'appui de la composante « Destruction de poudre de napalm ». Cette partie du projet a maintenant – avec un peu de retard – été menée à bonne fin.

J'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui que la République fédérale d'Allemagne soutiendra la destruction de munitions au phosphore par une nouvelle contribution d'un montant de 100 000 euros.

En Serbie, le soutien de l'Allemagne permet de poursuivre le programme, lancé en 2012, de destruction de vieux stocks de munitions et contribue ainsi également à la sécurité de la population.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



747^e séance plénière

Journal n° 753 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SERBIE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, au nom de la Mission permanente de la République de Serbie et en mon nom propre, de remercier la délégation de l'Allemagne pour ses informations concernant l'appui financier au Programme serbe de renforcement des capacités en matière de gestion des stocks de munitions conventionnelles (GSMC) pour la démilitarisation des munitions au phosphore blanc et d'exprimer notre gratitude à la partie allemande pour sa généreuse contribution.

En novembre 2013, la première phase du projet d'élimination de la poudre de napalm a été menée à bonne fin. En juillet 2013, environ 161 tonnes de poudre de napalm ont été transportées dans les installations spécialisées de la SAKAB à Kumla (Suède) et éliminées d'une manière respectueuse de l'environnement et efficace par rapport à son coût.

Nous travaillons sans discontinuer sur la deuxième phase, à savoir la démilitarisation des munitions au phosphore blanc, volet nettement plus complexe de la première composante du programme de GSMC. La mise en œuvre de cette deuxième phase du projet a débuté par la démilitarisation de 550 tonnes de munitions au phosphore blanc. Au terme de la deuxième phase, nous estimons que la contribution serbe aura été de 600 000 euros.

Le soutien apporté à ce projet par les États partenaires de l'OSCE continue de revêtir une grande importance pour la poursuite de son exécution. Nous tenons à remercier les États donateurs pour leur appui et pour avoir approuvé les changements proposés, à savoir la fusion des composantes 1 et 3 du programme de GSMC dans le cadre du projet en cours. Au titre de la composante 3 du programme de GSMC, il est prévu de moderniser l'installation de démilitarisation TRZ Kragujevac en y remplaçant les miroirs par des systèmes de télévision en circuit fermé, ainsi qu'en y installant un système de lutte contre les incendies et des sols antistatiques.

Je tiens également à dire que le programme de GSMC contribue, à côté de son objectif premier, à la sécurité et à la stabilité régionales, améliorant la sécurité humaine et renforçant les mesures de lutte contre la prolifération en réduisant les excédents de munitions et en modernisant les installations de stockage et de réparation.

La République de Serbie apprécie vivement le soutien apporté aux projets par les États participants de l'OSCE. Permettez-moi de remercier de nouveau la distinguée délégation de l'Allemagne pour sa contribution et de réaffirmer que la Serbie est prête à continuer de coopérer avec ses partenaires de l'OSCE sur cette question particulière dans un esprit d'ouverture et de transparence.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.